

**COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DE L'INSA STRASBOURG
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES PERSONNELS
EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT**

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-6-2, L715-2 et R.712-9 à R.712-46,

Vu les délibérations du conseil d'administration n°73/2023 à n°75/2023 et n°63/2025 portant désignation des membres de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg,

Vu le procès-verbal de désignation du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg, et de son suppléant, en date du 2 octobre 2025,

ARRÊTE

La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg s'établit comme suit :

Présidente : Mme Virginie GOEPP-THIEBAUD

Suppléant de la présidente : M. Pierre GRUSSENMEYER

	Femmes	Hommes
Collège 1 : Professeurs des universités et assimilés	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. Mme Tania LANDES 2. Mme Virginie GOEPP-THIEBAUD	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. M. Pierre GRUSSENMEYER 2. M. Tedjani MESBAHI
Collège 2 : Maîtres de conférences ou assimilés	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. Mme Christelle GRESS 2. Mme Essia BELHAJ-TRABELSI	<u>2 sièges à pourvoir</u> 1. M. Marc VÉDRINES 2. M. Benjamin LATOUR
Collège n°3 : Personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires	<u>1 siège à pourvoir</u> - Mme Nathalie Gast	<u>1 siège à pourvoir</u> - M. Thomas LAFONT

Strasbourg, le 10 octobre 2025

Le Directeur

Romuald BONÉ